

Présents : Mrs Cazala Claude, Breteau Christophe, Lucas Serge (validation par voie électronique)

Les décisions des commissions sont susceptibles d'appel devant le comité d'appel du district dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Ce délai est ramené à 2 jours francs à compter du lendemain de la notification de la décision concernant les rencontres de Coupes et pour les 4 dernières rencontres de championnats départementaux (art 19 du Règlement Sportif du District). Pour les championnats se déroulant sous forme de brassage, le délai est ramené à 2 jours francs concernant les 2 dernières rencontres. Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

La commission rappelle que la fourniture d'une tablette et l'utilisation de la FMI est une obligation pour les compétitions U13, U15, U17, U19, Seniors, U13F, U15F, U17F, U18F, Seniors F, Futsal, Foot Détente, Foot Entreprise. Le motif d'impossibilité d'utilisation de la FMI sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. En cas d'impossibilité le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution qui sera retournée à competitions@gironde.fff.fr sous 48h accompagnée du formulaire « constat d'échec » relatant le motif précis de non-utilisation. (Art.17 des Règlements Sportif du District).

CATEGORIE SENIORS F à 11

D1F Intersport

RAS

D2F

Décisions administratives

Date	Poule	Match	EQUIPE	CLUB	Anomalies	*Tarifs
27/04/25		29181065	Coutras Us	513423	1 ^{er} forfait sur 3 dernières rencontres	290€

*Tarifs et Amendes 2024/2025 du district de la Gironde

CATEGORIE SENIORS F à 8

D1F

Dossiers transmis à la Commission d'Appel

- 53095329 Poule B Cazaux Olympique 1 / Cbec 2 du 09/03/25
La commission prend note de la décision prise par la Commission Appel
Confirmation du résultat acquis sur le terrain

D2F

Demandes de modifications

(L'article 6 du règlement sportif prévoit d'en faire la demande 10 jours avant la rencontre)

- 53086990 Poule B Cestas Sag / Bordeaux Coqs Rouges 2 du 09/03/25 reprogrammé au 18/05/25



Dossiers transmis à la Commission d'Appel

- 53086990 Poule B Cestas Sag / Bordeaux Coqs Rouges 2 du 09/03/25
La commission prend note de la décision prise par la Commission Appel
Match à rejouer

D3F

RAS

Claude Cazala
Animateur de la commission